

DEPARTEMENT DU NORD

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖
Arrondissement
de VALENCIENNES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2022**

L'an Deux mil Vingt-deux, le 08 décembre, à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de Quarouble étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DELANNOY, Maire

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2022

Étaient présents : BOURGUIN Sylvie, BRONSARD Sophie, DANGREAU Pascal, DELVALLEE Axelle, DELANNOY Jean-Luc, DOCHEZ Philippe, DOCHEZ Vincent, DUBOIS Anne, LACHAUSSEE Sandrine, LIENARD Nathalie, MARIAGE Anne-Sophie, NAMOR Jean-Michel, PORTEMONT Anne-Sophie, RENARD Delphine, TROCHUT Raymond, WANTELLET Jean-Marc

Absents : BASOLI Rocco

Absents excusés : -

Excusés avec procuration : ALGLAVE Florence avait donné procuration à DOCHEZ Philippe, CLIQUET Louis avait donné procuration à LACHAUSSEE Sandrine, GRATTEPANACE Jérôme avait donné procuration à PORTEMONT Anne-Sophie, LELIEVRE Brigitte avait donné procuration à DOCHEZ Vincent, PAW Bernard avait donné procuration à DELANNOY Jean-Luc.

<u>Nombre de membres :</u>	En exercice :	22
	Présents :	16
	Excusés avec Procuration :	5
	Absents excusés :	0
	Absents :	1
	Votants :	21

Secrétaire de séance : DANGREAU Pascal

Délibération n° : 2022/38

OBJET : RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE QUAROUBLE

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles R133-1 à R133-5 ;

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

La commune a été destinataire d'un courrier de l'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord, en date du 24 septembre 2022, dans lequel il est demandé de procéder au renouvellement des membres du bureau de l'AFR (Association Foncière de Remembrement).

La procédure consiste à ce que le conseil municipal et la Chambre d'agriculture doivent, chacun en ce qui le concerne, désigner 3 membres titulaires et 2 membres suppléants.

En ce sens, Monsieur le Maire propose les noms suivants :

Les 3 membres titulaires :

- Monsieur Thierry ROGER né le 12 octobre 1959 à Quarouble, demeurant 7 rue Roger Salengro à Quarouble.
- Monsieur Jean DERVAUX né le 16 janvier 1941 à Quarouble, demeurant 10 rue Jules Ferry à Quarouble.
- Monsieur Philippe HIOLLE né le 26 avril 1956 à Quarouble, demeurant 14 rue Paul Vaillant Couturier à Quarouble.

Les 2 membres suppléants :

- Monsieur Francis ALGLAVE né le 03 octobre 1960 à Valenciennes, demeurant 39 rue Paul Vaillant Couturier à Quarouble.
- Monsieur Jean-Pierre MARIAGE né le 23 juin 1955 à Quarouble, demeurant 9 rue du Colonel Glineur à Quarouble.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** comme membres du bureau de l'AFR :

Les 3 membres titulaires :

- Monsieur Thierry ROGER né le 12 octobre 1959 à Quarouble, demeurant 7 rue Roger Salengro à Quarouble.
- Monsieur Jean DERVAUX né le 16 janvier 1941 à Quarouble, demeurant 10 rue Jules Ferry à Quarouble.
- Monsieur Philippe HIOLLE né le 26 avril 1956 à Quarouble, demeurant 14 rue Paul Vaillant Couturier à Quarouble.

Les 2 membres suppléants :

- Monsieur Francis ALGLAVE né le 03 octobre 1960 à Valenciennes, demeurant 39 rue Paul Vaillant Couturier à Quarouble.
- Monsieur Jean-Pierre MARIAGE né le 23 juin 1955 à Quarouble, demeurant 9 rue du Colonel Glineur à Quarouble.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance
Pascal DANGREAU



Le Maire,
Jean-Luc DELANNOY

Certifie le caractère exécutoire de cet acte Compte tenu de sa réception en

Sous-Préfecture le **- 9 DEC. 2022**

Sa Publication sur le site Internet de la ville le **12 DEC. 2022**



Le Maire
Jean-Luc DELANNOY